



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 2 mars 2021, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour vous faire part de la vive préoccupation du Gouvernement israélien face aux activités malveillantes du régime iranien dans le golfe d'Oman, qui risquent de déstabiliser le Moyen-Orient et font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales.

Le 25 février 2021, l'*Helios Ray*, cargo de propriété israélienne qui naviguait en provenance de l'Arabie Saoudite et à destination de Singapour, a été attaqué par le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) dans les eaux internationales à proximité du golfe d'Oman. Le CGRI a fixé au navire un engin explosif qui l'a gravement endommagé et, la sécurité de l'équipage étant en jeu, l'a contraint à regagner le port de Doubaï.

Ce n'est pas la première fois, dans un passé récent, que l'Iran compromet la sûreté du transport maritime international et s'en prend à des navires civils. Au début du mois de janvier 2021, le CGRI a saisi un pétrolier battant pavillon sud-coréen dans les eaux du golfe et placé son équipage en détention. En mai 2019, il a pris pour cible et gravement endommagé quatre navires commerciaux dans les eaux territoriales des Émirats arabes unis, à l'est du port de Foujeïra.

Comme les multiples autres qui les ont précédées, outre qu'elles portent atteinte à la sûreté et à la sécurité du transport maritime international, en violation flagrante des conventions et normes internationales relatives à la sécurité et à la navigation maritimes, ces attaques terroristes commises ou soutenues par l'Iran constituent des violations manifestes et répétées de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité.

Israël a maintes fois mis en garde contre les activités malveillantes auxquelles l'Iran ne cesse de se livrer et dénoncé ces violations dans de nombreux appels à la communauté internationale et lettres adressées au Conseil de sécurité, fournissant des preuves concrètes et vérifiées du comportement irresponsable et illicite du régime iranien au Moyen-Orient et ailleurs.

Ces attaques et celles qui ont été signalées par le passé montrent une fois encore que l'Iran ne reculera devant rien pour déstabiliser la région, tout en continuant de se soustraire aux obligations que lui fait le droit international.



J'exhorte le Conseil de sécurité à condamner les violations par l'Iran de la Charte des Nations Unies et à tenir le régime iranien responsable de cette attaque et de la déstabilisation de la région.

Comme indiqué dans de précédentes lettres adressées au Conseil de sécurité, l'État d'Israël prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens et sa souveraineté.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël aux États-Unis,
Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gilad **Erdan**
